

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

**MAIRIE DE SAINT-PERREUX**

**Tél. : 02.99.71.19.81**

**Fax : 02.99.72.17.94**



**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2014**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoint, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Joëlle GUIMARD, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Mr Jean-Jacques FRADIN (pouvoir à Gildas LERAI)

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : 14

**VOTANTS** : 15

**DATE DE LA CONVOCATION** : 24 mars 2014

*Mme Marie-Thérèse THÉOU a été élue secrétaire de séance*

**ÉLECTION DU MAIRE**

Mr Lionel JOUNEAU est élu Maire à la majorité absolue.

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de fixer à trois le nombre d'adjoints.

## ÉLECTION DES ADJOINTS

La liste de Mr Charles BODIGUEL est élue à la majorité absolue. Elle se décompose comme suit :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Mr Charles BODIGUEL
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Marie-Thérèse THÉOU
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Mr Michel DESNÉE

## INFORMATIONS

Délégations: Mr le Maire informe l'assemblée que deux conseillers municipaux recevront des délégations du Maire.

Forme des convocations: Les nouveaux élus s'accordent tous à ce que les convocations au Conseil Municipal soient adressées par voie de messagerie électronique ; chacun s'engage à en accuser réception. Par ailleurs, la convocation sera rendue publique par voie d'affichage en mairie.

Présentation de l'équipe municipale: Les nouveaux élus souhaitent qu'une rencontre soit organisée entre les élus et les agents communaux afin de se présenter. En ce qui concerne la population pérusienne, les réunions de Conseil étant publiques, les habitants pourront y assister et ainsi rencontrer les nouveaux élus.

\*\*\*\*\*

## DATES A RETENIR

Mardi 8 avril 2014 à 20h00 : Conseil Municipal